

10.03.2021 – 10:03 Uhr

Procédure pénale «Blausee» : BLS se constitue partie civile



Procédure pénale «Blausee» : BLS se constitue partie civile

BLS a déposé une demande auprès du Ministère public du canton de Berne Région Oberland bernois afin d'être autorisée à participer en tant que partie civile à la procédure pénale «Blausee» pour dommages matériels et infractions environnementales. D'une part en tant que maître d'œuvre des travaux de rénovation du tunnel de faîte du Lötschberg, et d'autre part en tant que propriétaire d'une parcelle de terrain sur le site de Steinbruch und Hartschotterwerk Blausee. De cette manière, BLS souhaite protéger ses intérêts et participer à l'enquête rapide et complète sur les événements.

BLS a récemment signalé que des matériaux de construction éventuellement contaminés et provenant du tunnel de faîte du Lötschberg avaient été livrés et déposés chez Steinbruch und Hartschotterwerk Blausee (SHB). En outre, il existe des preuves de la livraison et du dépôt de matériaux contaminés provenant d'autres sources. Cela laisse suggérer une éventuelle violation des droits de BLS en tant que propriétaire d'une parcelle de terrain dans la carrière et en tant que maître d'œuvre des travaux de rénovation dans le tunnel de faîte du Lötschberg. BLS souhaite donc protéger ses intérêts en se constituant partie civile à la procédure pénale en cours et jouer un rôle plus actif encore dans une clarification rapide et complète des événements. Le ministère public du canton de Berne Région Oberland bernois se prononcera sur cette demande.

Meilleures salutations,

Tamara Traxler
Porte-parole, Service de presse BLS
media@bbs.ch
+41 58 327 29 55

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001848/100866845> abgerufen werden.